

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la Coordination et
du Management de l'Action Publique
Bureau des procédures d'utilité publique

COMMUNE DE NOTRE-DAME-DES-LANDES

Par arrêté préfectoral en date du **5 DEC. 2011**, une enquête publique est ouverte à la mairie de NOTRE-DAME-DES-LANDES, pendant une période d'un mois du 24 janvier 2012 au 24 février 2012 inclus, portant sur la demande présentée par la COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une déchetterie comprenant une plate-forme de regroupement de déchets verts située à NOTRE-DAME-DES-LANDES, « La Primaïs ».

Cet établissement est soumis à autorisation sous le numéro 2710 1° de la nomenclature des installations classées.

Monsieur Alain BOELS, désigné en qualité de commissaire enquêteur chargé de diriger l'enquête, recevra en mairie de NOTRE-DAME-DES-LANDES, les observations du public aux dates et heures ci-après :

- | | |
|---|----------------------|
| - mardi 24 janvier 2012 | de 9 H 00 à 12 H 00 |
| - mercredi 1 ^{er} février 2012 | de 9 H 00 à 12 H 00 |
| - jeudi 9 février 2012 | de 9 H 00 à 12 H 00 |
| - samedi 18 février 2012 | de 9 H 00 à 12 H 00 |
| - vendredi 24 février 2012 | de 9 H 00 à 12 H 00. |

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de NOTRE-DAME-DES-LANDES aux jours et heures normaux d'ouverture des services.

Le public pourra également consulter le dossier dans les mairies de BLAIN, HERIC et FAY-DE-BRETAGNE aux jours et heures normaux d'ouverture des services.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de NOTRE-DAME-DES-LANDES, au commissaire enquêteur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet assortie de prescriptions d'exploitation ou un refus.